

**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  LA COUPE\*  L'ARRACHAGE\*  
 LA CUEILLETTE\*  L'ENLÈVEMENT\*  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : ISOARD Ilham  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Autoroute du Sud de la France (ASF)  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....  
 Adresse : N° 22 Rue avenue Léonard de Vinci  
 Commune PESSAC  
 Code postal 33600  
 Nature des activités : Infrastructure et transport  
 Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <b>Lotus angustissimus</b> Lotier grêle	0.01 ha (100 m2)	Les individus ne seront pas détruits en période de végétation. Un transfert de sol avec sa banque de graine sera réalisé vers une zone à proximité après les travaux.
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens  
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

- |                                       |                          |                                       |                                     |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures   | <input type="checkbox"/>            |
| Sauvetage de spécimens                | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts     | <input type="checkbox"/>            |
| Conservation des habitats             | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux       | <input type="checkbox"/>            |
| Inventaire de population              | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/>            |
| Etude phytoécologique                 | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique       | <input type="checkbox"/>            |
| Etude génétique                       | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique    | <input type="checkbox"/>            |
| Etude scientifique autre              | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités        | <input type="checkbox"/>            |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | <input type="checkbox"/> | Autres                                | <input type="checkbox"/>            |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet consiste à compléter le demi-échangeur existant A641/RD817 par la création de deux bretelles d'accès.

Cf dossier de demande de dérogation, Chapitre 2 : Présentation et Justification du projet

Suite sur papier libre

**D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : D'octobre 2022 à novembre 2023  
 ou la date : .....

**E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION \***

Arrachage ou enlèvement définitif  Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : .....

Arrachage ou enlèvement temporaire  avec réimplantation sur place   
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : La couche superficielle de la zone impactée sera décapée et stockée dans une zone de stockage préalablement définie par l'écologue de chantier. Cette zone sera à l'ombre et clairement délimitée et clôturée. Le terre sera déposée en tas sur un géotextile et recouverte d'une bache. Cette opération sera effectuée entre septembre et mars, après la fructification et avant la période de germination pour éviter la destruction de l'espèce.

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : La terre végétale sera régalée à la fin des travaux, fin 2023, sur une zone juste à côté du reste de la station de Lotier grêle (qui sera mise en défens pendant les travaux.)

Cf dossier de demande de dérogation, Chapitre 5, Partie 5.3, Mesure MR4 : Préservation et déplacement de la banque de graine

Suite sur papier libre

**EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT**

Préciser les techniques : Au niveau de la station impactée, en présence d'un écologue, l'entreprise en charge des travaux décapera les matériaux superficiels sur 10 à 20 cm maximum et déposera cette couche de terre dans une zone de stockage préalablement définie et dont la localisation aura fait l'objet d'une validation préalable par l'écologue. Cette opération sera réalisée lorsque la fructification du Lotier aura eu lieu et avant la germination donc à partir du mois de septembre et avant le mois de mars.

Suite sur papier libre

**F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \***

Formation initiale en biologie végétale  Préciser : Ecologue / botaniste expérimentée

Formation continue en biologie végétale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION**

Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine

Départements : Les Landes (40)

Cantons : Orthe et Arrigans

Communes : Peyrehorade

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Réimplantation des spécimens enlevés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mise en défens d'une partie de la station de Lotier grêle, Préservation et déplacement de la banque de graine, Mise en place de dispositifs de prévention contre les pollutions, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, gestion des dépendances vertes, gestion des EEE

Cf dossier de demande de dérogation, Chapitre 5 : Mesures d'évitement, de réduction et de suivi

Cf dossier de demande de dérogation, Chapitre 8 - Section 8.3 : Mesures de compensation IN-SITU

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi de la mise en oeuvre de la mesure par une structure spécialisée en écologie et suivi de la recolonisation du milieu par l'espèce sur 30 ans

Cf dossier de demande de dérogation, Chapitre 5, Partie 5.4 - Mesure MSU1 et Chapitre 9 - Mesure MSU2

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Paris  
le 10 Janvier 2022  
Votre signature

Le Directeur Opérationnel  
de l'Infrastructure Ouest  
**Vivien ISOARD**